



**Intervention en commission des affaires sociales**

**Projet de loi de ratification de l'ordonnance portant création au sein du service public de l'emploi de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes**

**Séance du 11 janvier 2017**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Rapporteur,  
Chers collègues,**

**Nous étudions ce matin le projet de loi relatif à la ratification de l'Ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016 portant création, au sein du service public de l'emploi, de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes.**

**Ce texte étant bref, vous m'autoriserez également à l'être aussi dans mon intervention.**

**Ce projet de loi, composé d'un article unique, vise à ratifier ladite ordonnance.**

**La procédure accélérée a donc été engagée par le Gouvernement puisque ce dernier devait présenter ce projet de loi devant le Parlement au plus tard le dernier jour du troisième mois suivant la publication de ladite ordonnance, permise par l'article 39 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.**

**L'ordonnance en question contient dix articles et l'article 1<sup>er</sup> porte sur la création d'un établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes. Nous sommes particulièrement satisfaits du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.5315-1 du code du travail mettant en valeur l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle mais aussi à la promotion de la mixité des métiers.**

**Les articles suivants portent, quant à eux sur des dispositions transitoires et finales, aussi, au stade actuel de la discussion, notre groupe des Radicaux de Gauche et Apparentés ne voit aucune objection à soutenir ce projet de loi.**

**Je vous remercie.**